# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º II-1587

présenté par M. Cinieri

#### **ARTICLE 20**

### ÉTAT B

### Mission « Plan de relance »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

	I	(0.1.01.05)
Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	50 000 000
Cohésion	0	0
Fonds de soutien au monde associatif ( <i>ligne nouvelle</i> )	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	(	)

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de compenser la disparition de la réserve parlementaire et de palier aux disfonctionnements du FDVA, cet amendement prévoit de ponctionner 50 millions d'euros sur l'action 4 " Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes " du programme 363 afin d'abonder un nouveau programme « Fonds de soutien au

ART. 20 N° II-1587

monde associatif» composé d'une action unique intitulée « Fonds de soutien au monde associatif » au sein de la mission budgétaire "Plan de relance".